

- AC**
-  AC1 - monuments historiques (générateurs)
-  AC1 - monuments historiques (périmètre)
- I**
-  I4 - lignes aériennes ou souterraines de transport d'énergie électrique
- T**
-  T7 - servitude aéronautique de protection de la circulation aérienne hors des zones de dégagement (applicable sur l'ensemble du territoire)

Commune de JOUILLAT
-
Servitudes d'utilité publique

